

**Attestation**  
**concernant le statut fiscal des associations**  
**sollicitant une subvention auprès du Fonds Transmission et Fraternité**

Je soussigné, (*prénom, nom*)

Président de l'association (*nom de l'association*)

atteste par la présente que l'association dont l'adresse du siège social est (*adresse complète*)

est d'intérêt général au sens fiscal du terme puisque :

- elle n'a pas d'activité lucrative prépondérante (***voir nota important***)
- elle ne procure aucun avantage à ses membres
- elle n'agit pas dans l'intérêt d'un nombre restreint de personnes et ne défend pas des intérêts particuliers
- elle a une gestion totalement désintéressée.

L'association répond ainsi aux critères d'éligibilité aux dons ouvrant droits à une réduction d'impôts, au sens des articles 200-1, g 2° et 238 bis-1, g 2° du Code Général des Impôts.

L'association reconnaît satisfaire à toutes les conditions d'intérêt général exigées par la loi, les règlements et la doctrine de l'administration fiscale qui la rendent éligible au régime du mécénat des entreprises ou des particuliers.

Cette qualité l'autorise à percevoir les dons et libéralités ainsi versés par le fonds de dotation « Transmission et fraternité ».

Fait à (*lieu*),  
le (*date*)

Signature

**Nota important** : les associations partiellement fiscalisées, de manière non prépondérante, peuvent recevoir des dons dès lors que ces dons sont affectés au secteur non fiscalisé. Les entreprises d'insertion ne peuvent bénéficier de subventions de la part du Fonds Transmission et Fraternité.